

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 4 décembre 2023, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 674 intitulé: « *Règlement numéro 674 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier les usages résidentiels des zones M-4, R-3 et R-15* ».

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 10 janvier 2024. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 10 janvier 2024.

Le règlement n° 674 est donc en vigueur depuis le 10 janvier 2024.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 16 JANVIER 2023.



Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 16 janvier 2024 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de janvier 2024.



Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière